



A.D.M.
Alexandra Champion
Présidente
44 Grande Rue
77250 EPISY

Episy, Le 11 Décembre 2011

REGLEMENT DES CONCOURS NATIONAUX DE MARECHALERIE

ENGAGEMENT DE L'ADM

1. L'ADM s'engage à fournir un lien disponible à tous les compétiteurs et les organisateurs de concours avec son site internet.
2. A chaque mise à jour du site internet tous les adhérents seront tenus informés par sms (sauf pour le forum).
3. L'ADM s'engage à mettre sur son site internet toutes les informations fournies par les organisateurs de concours nationaux et internationaux (qu'ils comptent ou pas au classement des championnats de France).
4. L'ADM prend à sa charge l'assurance des concours nationaux et des évènements organisés en partenariat avec l'ADM.
5. L'ADM fera les conversions pour que chaque note soit sur 1 000 points.
6. L'ADM s'engage à aider toute association souhaitant organiser un concours de maréchalerie.
7. Pour les organisateurs de coupe de France, l'ADM s'engage à préparer le tableau avec le calcul des notes à leur demande.
8. L'ADM s'engage à récompenser les champions de France lors de l'assemblée générale.
9. L'ADM s'engage à contacter les compétiteurs, dès qu'elle reçoit les dates des compétitions, dans l'ordre du classement TOP TEN pour former les équipes de France.
10. L'ADM s'engage à organiser des stages pour l'équipe de France avant les concours Internationaux (au minimum un pour Stoneleigh et Vérone, et au minimum deux pour les Championnats d'Europe). Pour les autres concours, ce sera à la demande de l'équipe de France.
11. L'ADM s'engage à faire le nécessaire pour trouver des subventions afin de :
 - a. limiter les frais de concours aux apprentis,
 - b. permettre aux équipes de France de partir à l'étranger.

Siège social : Alexandra Champion – 44 Grande Rue – 77250 EPISY
Tél secrétariat : 06.62.28.05.19.



SYSTEME DE CALCUL POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET LES COUPES DE FRANCE

1. LES CHAMPIONNATS DE France :

- a. Ce classement est calculé sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
- b. Il est utilisé pour toutes les compétitions internationales de l'année suivante (les champions de France titrés à l'Assemblée générale du mois de décembre seront appelés pour les compétitions de l'année suivante).
- c. Les résultats des concours seront ramenés à 1 000 points par l'ADM.
- d. Tous les résultats des concours nationaux seront comptabilisés pour le classement général et préservés tout au long de l'année.
- e. Les points TOP TEN seront distribués aux dix meilleurs de chaque catégorie de la manière suivante lors de chaque concours :
 - i. Première place : 11 points
 - ii. Deuxième place : 9 points
 - iii. Troisième place : 8 points
 - iv. Quatrième place : 7 points
 - v. Cinquième place : 6 points
 - vi. Sixième place : 5 points
 - vii. Septième place : 4 points
 - viii. Huitième place : 3 points
 - ix. Neuvième place : 2 points
 - x. Dixième place : 1 point
- f. Seront pris en compte les deux meilleurs concours s'il y en a trois dans l'année, les trois meilleurs s'il y en a quatre,
- g. S'il y a égalité de points TOP TEN entre plusieurs compétiteurs, nous prendrons en compte le cumul des points de l'année.
- h. Les récompenses de ces championnats de France seront attribuées à l'assemblée générale par l'ADM.

2. LES COUPES DE France :

- a. Cette récompense est un titre supplémentaire et indépendant de celui des championnats de France.
- b. Chaque organisateur décide lors de la St Eloi qui sera support d'une finale ou pas.
- c. Sera utilisé le classement des championnats de France, le cumul de points des compétiteurs sera ramené sur 200 et ajouté aux points du concours pour déterminer qui est finaliste ou pas.



ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS DE CONCOURS

1. Les organisateurs ou leur association devront être membres de l'A.D.M.
2. Ils doivent envoyer le dossier d'inscription à l'ADM en format word ou pdf afin que nous puissions le mettre sur notre site Internet.
3. Sur chaque concours les adhérents de l'A.D.M. bénéficieront d'une réduction de 50 euros.
4. Les organisateurs s'engagent à reverser à l'A.D.M. la somme collectée auprès des non-adhérents : 50 € x Nbre de non-adhérents.
5. Ils doivent envoyer le fichier des compétiteurs avec les coordonnées, afin que l'ADM puisse les contacter.
6. Chaque concours doit contenir au minimum 5 épreuves pour les catégories Open et Intermédiaires et 4 pour la catégorie Novices.
 - a. Epreuve préparée
 - b. Epreuve speed-forging
 - c. Epreuve surprise
 - d. Epreuve œil de lynx
 - e. Epreuve ferrure (open et inter)
7. Les épreuves de ferrures pour les opens et les intermédiaires devront se faire sur au moins deux pieds.
8. Les épreuves artistiques ne seront plus prises en compte dans le classement des concours.
9. Ils sont dans l'obligation d'utiliser les mêmes feuilles de notes que l'A.D.M. (mises à leur disposition sur le site de l'A.D.M).
10. Les concurrents doivent impérativement repartir du concours avec leurs feuilles de notes.
11. Les organisateurs doivent fournir les résultats à l'A.D.M. au maximum deux jours après leur concours en format tableur.

Rappel : Lorsqu'un organisateur de concours refuse de suivre les règles de l'A.D.M. son concours ne pourra pas être comptabilisé pour les championnats de France.

**Siège social : Alexandra Champion – 44 Grande Rue – 77250 EPISY
Tél secrétariat : 06.62.28.05.19.**



ENGAGEMENT DES COMPETITEURS

1. Tous les concurrents sauf les apprentis devront être membre de l'ADM pour que leurs notes soient comptabilisées pour les coupes de France et les championnats de France.
2. Les concurrents s'engagent à respecter le règlement édité par chaque organisateur.
3. Les concurrents belges peuvent participer aux coupes de France, mais leurs notes ne peuvent être prises en compte pour les championnats de France.
4. Les Equipes de France Open qui iront sur un concours payé par l'ADM devront en échange organiser un stage au nom de l'ADM.
5. Les équipes de France devront accepter de suivre les stages organisés par l'ADM avant de partir en concours international.
6. **Pour les concurrents non-A.D.M. :** ils seront responsables de leur propre assurance accident qui les couvre pendant la durée des concours de maréchalerie. S'ils participent au minimum à deux concours, ils deviendront automatiquement adhérents (un seul concours pour les apprentis).

Alexandra CHAMPION
Présidente